

A Fort-de-France, le 17 Mars 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **COVID-19 : Proposition d'un plan de continuité de l'activité à MARTINIQUE TRANSPORT**

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement afin de limiter les déplacements en vue d'agir contre la propagation du virus COVID-19, il est fait obligation aux entreprises de transport de mettre en place un plan de continuité de l'activité de transport.

Il est demandé à ces entreprises dans le cadre de ce plan de garantir à la fois la sécurité du personnel et des usagers.

A cet égard, les entreprises du réseau Mozaïk ont formulé une proposition d'organisation du transport durant la période de confinement et sont dans l'attente de son homologation par l'Autorité Délégante MARTINIQUE TRANSPORT, l'Agence Régionale de Santé et la DEAL, pour la mise en œuvre de ce service.